

<https://larcenciel.be/spip.php?article1611>



3 - 30 - 300

- TRACES DU FUTUR - PLANÈTE. SOCIÉTÉ PLANÈTE -



Date de mise en ligne : lundi 9 juin 2025

Copyright © LARCENCIEL - site de Michel Simonis - Tous droits réservés

La Fondation Roi Baudouin (FRB) vient d'octroyer près de 300.000 euros à 17 initiatives visant à développer des quartiers verts et solidaires dans ces zones densément peuplées.

Pour ce faire, la FRB s'est basée sur la règle 3-30-300 qui stipule que depuis chaque logement,

- 3 arbres matures doivent être visibles,**
- que chaque quartier doit avoir une couverture arborée d'au moins 30%**
- et que chaque habitant doit pouvoir atteindre un grand espace vert public à un maximum de 300 mètres de son domicile.**

Apaisants, rassembleurs, régénérants... les espaces verts offrent de multiples bienfaits, tant pour les habitants que pour l'environnement. Les vertus de la présence de verdure sont nombreuses, tant sur le plan de la santé physique et mentale que sur le plan environnemental, atténuant l'impact du changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, en absorbant la chaleur et en procurant de la fraîcheur. Sur le plan social, enfin, les espaces verts favorisent les rencontres, la solidarité et l'entraide de proximité, renforçant les liens sociaux au sein des quartiers.

Toutefois, dans certains quartiers urbains, densément peuplés et fragilisés sur le plan socio-économique, ces îlots de nature font souvent défaut. Pour y remédier, la Fondation Roi Baudouin (FRB) vient d'octroyer près de 300.000 euros à 17 initiatives visant à développer des quartiers verts et solidaires dans ces zones densément peuplées.

Cet octroi est le résultat d'un appel à projets lancé en début d'année par les programmes Santé et Climat de la Fondation. Les zones urbaines densément peuplées sont généralement définies comme ayant plus de 1.500 habitants/km² et insuffisamment d'espaces verts accessibles au public. Pour ce faire, la FRB s'est basée sur la règle 3-30-300 qui stipule que depuis chaque logement, :3 arbres matures doivent être visibles, que chaque quartier doit avoir une couverture arborée d'au moins 30% et que chaque habitant doit pouvoir atteindre un grand espace vert public à un maximum de 300 mètres de son domicile.

L'identification des quartiers éligibles a été réalisée grâce à l'expertise du DataLab, un collectif de data-scientifiques soutenu par la FRB, qui a élaboré une carte mettant en évidence les zones concernées.

Des projets réalisés pour et par les habitants

Un jury indépendant d'experts a donc retenu 17 initiatives. Ces projets seront mis en œuvre dans les mois prochains. Divers exemples concernent la région bruxelloise et la Wallonie.

Ainsi, à Forest, l'ASBL Une Maison en Plus construira, avec les habitants du quartier, un salon urbain végétalisé et aménagera en biodiversité une pelouse ouverte sur l'espace public.

À Liège, l' ASBL Les amis du passage 59 transformera un espace asphalté de 100 m² dans une ancienne cour d'école en une zone "renaturée", à l'ombre d'un platane centenaire. À travers une approche circulaire et low-tech, ce projet vise à améliorer la biodiversité locale.

À Namur, Natagora métamorphosera un terrain d'un hectare, aujourd'hui considéré comme un "désert biologique",

en un jardin naturel participatif, accueillant pour les citoyens autant que pour la biodiversité. Le site comprendra des zones de fleurs sauvages, une mare pédagogique ...

À Thulin, l'ASBL Femmes immigrées et culture aménagera un jardin potager collectif destiné à briser l'isolement de certains publics - les seniors et personnes en situation de handicap. Ce lieu favorisera l'inclusion sociale, encouragera la tolérance interculturelle et sensibilisera à la biodiversité locale.

(LLB - Libre Immo du 8 au 14 mai 2025)

Post-scriptum :

Cet article fera bientôt partie d'un ensemble de réflexions et d'informations sur ce sujet.

A suivre... donc !



Villes du monde

Daily
green

Agriculture urbaine : jardins sur la ville

